



**PRÉFET  
DE L'AUDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE L'ANCIEN SITE INDUSTRIEL ET MINIER DE LA VALLEE DE L'ORBIEL

**17 FEVRIER 2022**

### **RELEVÉ DE CONCLUSIONS**

La commission de suivi de site de l'ancien site industriel et minier de la vallée de l'Orbiel s'est réunie au théâtre municipal de Conques sur Orbiel, sous la présidence de Monsieur Simon CHASSARD secrétaire général de la préfecture, le jeudi 17 février 2022 à 9 heures 30.

Participaient à cette réunion :

En qualité de membres :

**-collège « administrations de l'Etat »**

- Mme Dominique MESTRE-PUJOL responsable du pôle santé publique et environnementale à la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé de l'Aude représentant le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
- M. Laurent DENIS, chef de l'unité interdépartementale Aude- PO de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Occitanie
- M. Thierry SABATHIER, chef du service risques et sécurité routière représentant le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude
- Mme Rose-Marie ANGLES représentant la directrice départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de l'Aude

**-collège « élus des collectivités territoriales concernées »**

- Mme Claudie FAUCON -MEJEAN conseillère régionale
- Mme Muriel CHERRIER conseillère départementale
- M.Roland COMBETTES, vice-président de la communauté d'agglomération Carcassonne agglo
- M. Luciano STELLA, vice-président de la communauté de communes Montagne Noire et maire de Villardonnell
- M. Stéphane BARTHAS, maire de Salsigne
- M. Guy CALY maire de Villanière
- M. Gilles DELAUR, maire de Limousis

- M. Max BRAIL, maire de Lastours
- M. Jean-Michel JEAN, maire de Sallèles Cabardès
- M. Jean-François JUSTE, maire de Conques sur Orbiel
- M. Michel ZOCCARATO, maire de Villalier
- Mme Nadia DORIA maire du Mas Cabardès
- M Jacques FARGUES, maire des Ilhes Cabardès

**-collège « riverains de l'ancien site industriel et minier de la vallée de l'Orbiel ou associations de protection de l'environnement intéressées »**

- Mme Maryse ARDITI, présidente de l'association ECCLA
- M. Jean –Louis TESSIE, président de l'association Terres d'Orbiel et représentant le président de l'association Gratte papiers
- M. Maurice PICAREL, représentant le président de l'association patrimoines vallées des cabardès
- M. Mickaël FRANCOIS, président de l'association des parents d'élèves de la vallée de l'Orbiel
- M. Michel GALINIER, secrétaire général de la fédération de chasse
- M. Claude RUIZ, président du syndicat d'arrosage de Vic
- M. Philippe MAURI, directeur de la société Aude agrégats

**-collège « gestionnaires du site »**

- M. Jean-Dominique BARNICHON, directeur du Département Prévention et Sécurité Minière (DPSM-BRGM)
- M. Jean-Louis NEDELLEC, directeur Unité Territoriale Après Mine Sud (DPSM-BRGM UTAM Sud)
- Mme Aurélie LABASTIE, chef de projet dédiée à l'ancien site industriel et minier (DPSM-BRGM - UTAM Sud)

**- Personnalités qualifiées**

- Mme Danièle HERIN, députée
- M. Jacques SERRES, représentant le président de la chambre d'agriculture

Assistaient également à la réunion :

- M. Alain COSTE, conseiller régional
- M. Paul MALRIC, adjoint au maire de Villalier
- Mme Florence RIVET, directrice adjointe Unité Territoriale Après Mine Sud (DPSM-BRGM - UTAM Sud)
- Mme Sarah AMRI, directrice des risques industriels DREAL Occitanie
- M. Yves BOULAIGUE directeur adjoint direction des risques industriels DREAL Occitanie
- M. Yannis ACCABAT, adjoint au chef de l'unité interdépartementale Aude- PO de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Occitanie
- M. Gaël PLASSART PDG ENVISOL
- Mme Anne Gaëlle DAZZI vice- présidente ENVISOL

- M.Stéphane VIRCONDELET chargé de développement de projets transversaux ENVISOL
- Mme Priscillia SEMAOUNE responsable innovations ENVISOL
- M. Rémi MERLEN, directeur EVADIES
- Mme Nathalie VELLY, chargée de mission post – exploitation de mines et sites pollués INERIS
- M. Philippe RAGGINI, directeur du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial- préfecture
- Mme Sylvie ESPUGNA, chef du bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire - préfecture
- Mme Agnès BROSSARD, bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire- préfecture
- Mme Isabelle BUREL chargée de mission médiation- développement économique de la vallée de l'Orbiel - préfecture
- Mme Marion CEZE, collaboratrice de Mme la Députée Danièle HERIN

Excusés :

Mme Gisèle JOURDA sénatrice

M. Eric MENASSI maire de Trèbes

Mme Dorothée PECHAIRE, maire de Bouilhonnac

M. David FERNANDEZ président de la fédération de pêche

M. Jean-Louis CAYUELA, président du syndicat d'arrosage des jardins du pont Vauban

Docteur Louis GOUBIN

M. Michel QUINTARD directeur de recherches CNRS émérite à l'Institut de mécanique des Fluides de Toulouse

Mme Camille DUMAT, enseignant chercheur CERTOP INP ENSAT

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le secrétaire général ouvre la séance et remercie le maire de Conques pour la mise à disposition du théâtre municipal qui a rendu possible la réunion de l'ensemble des membres de la commission dans le respect des consignes sanitaires.

Il remercie également les participants de s'être rendus disponibles pour cette séance de la CSS et prie ces derniers d'excuser Monsieur le préfet retenu par ailleurs.

Conformément au souhait que M. le Préfet avait émis lors de la commission tenue en juillet 2021, il rappelle tout d'abord que les sujets liés à la situation environnementale et sanitaire de la vallée de l'Orbiel doivent être traités dans un cadre objectif, transparent et ouvert. Il veut à cet égard redire que l'association de l'ensemble des parties prenantes au suivi de la situation de la vallée est essentielle. Il rappelle enfin qu'au-delà des débats historiques et juridiques qu'il n'appartient pas au préfet de trancher, ce dernier souhaite oeuvrer pour trouver des solutions concrètes et efficaces permettant de répondre aux problématiques que rencontrent, *ici et maintenant*, les habitants de la vallée.

La commission de suivi de site de ce jour va permettre de faire un point de suivi du plan d'actions et de porter à la connaissance des membres les résultats de deux

études relatives à l'analyse des poussières atmosphériques de l'air ambiant de la vallée et des possibilités de traitement de la verse de Nartau et des stockages de résidus miniers situés à proximité du Grésillou.

L'objet de la présente séance est de proposer une première présentation de ces études aux membres de la commission. Ces dernières, qui seront rendues publiques dans leur version intégrale, pourront être évoquées à nouveau entre les membres de la commission et avec les services de l'État lors d'une prochaine réunion de la commission.

Avant d'entamer les présentations prévues dans le cadre de cette séance, l'association « Terres d'Orbiel » souhaite rappeler qu'il appartient au bureau de la CSS d'établir l'ordre du jour de la commission et que cela n'a pas été le cas pour la présente réunion. L'association regrette également que cet ordre du jour ne prévoit pas d'aborder la question de l'attribution du marché de surveillance du site qui s'élève pourtant à un million d'euros. En étant informée au préalable, la commission pouvait jouer un rôle d'alerte et faire des propositions. Enfin, de son point de vue, il serait intéressant d'associer la presse et les citoyens qui le souhaitent aux travaux de la commission, la réglementation prévoit cette possibilité.

M. le secrétaire général lui indique qu'il veillera à la question de l'établissement de l'ordre du jour de la CSS par le bureau. Le DPSM BRGM rappelle que le marché dont il est question est un marché reconduit tous les 3 ou 4 ans depuis 2008 pour assurer le suivi du site pour le compte de l'État. Enfin, s'agissant des travaux de la commission, les présentations et études évoquées en séance, les procès-verbaux des commissions font l'objet d'une mise en ligne sur le site internet des services de l'État ce qui permet à chacun d'en prendre connaissance et d'apporter sa contribution aux débats.

Les présentations auront lieu selon l'ordre suivant:

1-point d'information sur la composition du bureau de la commission de suivi de site suite au jugement du tribunal administratif de Montpellier du 8 juin 2021

2-avancement des travaux présenté par le DPSM-BRGM

3-restitution de l'étude technico – économique sur les verses de la vallée du Grésillou, présentée par le bureau d'études ENVISOL et planification des travaux présentée par le DPSM -BRGM

4-restitution des résultats de la campagne de mesures de poussières présentée par le bureau d'études EVADIES et interprétation sanitaire présentée par INERIS

## **1-POINT D'INFORMATION SUR LA COMPOSITION DU BUREAU DE LA CSS SUITE AU JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER DU 8 JUN 2021**

Par ordonnance du 8 juin 2021 le juge a demandé au préfet de l'Aude de recomposer la commission en réduisant le nombre de collège de 5 à 4, en faisant siéger les personnalités qualifiées à part et non plus dans un collège, en retirant enfin les parlementaires du collège des élus des collectivités territoriales (elles participent désormais en qualité de personnalités qualifiées). Cette recomposition actée par arrêté préfectoral du 22 juin 2021 a un impact sur la composition du bureau. L'ordre du jour de la présente séance étant particulièrement chargé, il convenait de prévoir l'inscription à l'ordre du jour d'une prochaine CSS les effets de cette recomposition sur la composition du bureau.

## **2-PRESENTATION PAR LE DPSM DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX**

Présentation sur la base d'un diaporama disponible sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude.

A l'issue de la présentation l'association « Terres d'Orbiel » s'interroge sur l'efficacité des travaux menés.

Le DPSM-BRGM précise, que des piézomètres ont été installés pour suivre le fonctionnement du système mis en place sur la durée. Avec le système de rabattement des eaux contenues dans le stockage mis en place en plus de l'étanchéification de la couverture, l'efficacité des travaux sera pleinement vérifiée d'ici 5 ans.

Le DPSM -BRGM rappelle, comme il a déjà eu l'occasion de le faire lors d'autres séances, que la remise en état de Montredon ne traitera pas toute la pollution sur le site de la Combe du Saut, le confinement de Montredon n'étant pas la seule source contributrice de la pollution.

En outre, la DREAL a demandé la réalisation d'une étude d'interprétation de l'état des milieux sur le secteur de la Combe du Saut / Gué Lassac afin d'évaluer l'état de la pollution (sources et voies de transfert) sur ces derniers ce qui permettra d'ajuster et cibler les actions.

M le secrétaire général ajoute que les efforts pour endiguer la pollution ont été très importants : 7 millions d'euros ont été investis dans les récents travaux. Il précise qu'il faut d'abord évaluer les effets de ces derniers sur l'état des milieux puis apporter les corrections nécessaires en fonction des résultats relevés.

Des travaux conséquents ont été entrepris en 2020 et poursuivis en 2021 sur le décanteur. Après des problèmes rencontrés au démarrage de ces travaux, les résultats sur 2021 se sont finalement avérés plutôt encourageants : taux moyen de traitement de l'Arsenic entrant estimé à 94 % sur l'année 2021. **Nota** : la valeur du

taux moyen de traitement annoncé en séance à moins de 90 % portait sur l'année 2020, année où le pont racleur du décanteur est tombé en panne.

A la demande d'ECCLA, le DPSM- BRGM ajoute qu'actuellement la station récupère désormais plus de 95 % de l'arsenic des eaux traitées. Il précise que les 5 autres % ne sont pas rejetés directement dans le milieu naturel mais sont renvoyés vers la lagune d'infiltration. La DREAL rappelle qu'initialement la station n'avait pas vocation à perdurer. Elle n'est en effet pas une station relative à un procédé industriel. Néanmoins, l'Etat a pris la décision de la maintenir encore en service au moins une quinzaine d'années supplémentaires. Pour cela, et en raison de sa vétusté, le choix a été fait de s'engager dans d'importants travaux de modernisation et de réhabilitation.

Sur cette question, M. le secrétaire général indique que l'État s'engage à faire un point précis des performances de la station une fois les travaux terminés.

M. le maire de Lastours exprime le regret que les responsables de la pollution (anciens exploitants) n'aient pas assumé le coût de la dépollution, ce serait 10 millions d'euros qui auraient pu être investis pour le développement de la vallée. Il se dit inquiet des effets du changement climatique sur la nappe phréatique et donc sur la pollution.

M. le secrétaire général lui répond qu'il y a effectivement des sujets historiques et des responsabilités, il convient à présent néanmoins de concentrer les efforts sur les actions concrètes qui peuvent être menées, les échanges au sein de la commission de suivi de site doivent permettre de les faire progresser, c'est bien le rôle de cette instance.

### **3-RESTITUTION DE L'ETUDE TECHNICO-ECONOMIQUE SUR LES VERSES DE LA VALLEE DU GRESILLOU ET PLANIFICATION DES TRAVAUX**

Présentation par ENVISOL et par le DPSM-BRGM sur la base de deux diaporamas disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude.

L'association « Terres d'Orbiel » demande à quelle échéance l'option concernant l'un des scénarios présentés sera retenue.

Aucune date ne peut être précisée étant donné que les livrables finaux sont encore attendus (aux alentours de mi-mars). Concernant la verse de Ramèle, la composition des matériaux en profondeur reste mal connue (incertitude sur ces matériaux (volume, qualité)), l'analyse complémentaire des matériaux sur la verse de Ramèle peut changer les impacts envisagés dans certains scénarios. Il n'en demeure pas moins que, sur la base de l'étude produite, les principales hypothèses émises pour bâtir les solutions proposées restent valables et permettront aux décideurs de s'orienter vers la solution la mieux adaptée à l'échelle de la vallée.

En outre, M. le Préfet souhaite que des échanges puissent avoir lieu au niveau des territoires, notamment avec les élus.

Ainsi, il y aura deux temps de validation avant qu'une option ne soit retenue : l'un après réception des différentes données complémentaires attendues, l'autre après examen des retours des territoires.

#### **4-RESTITUTION DES RESULTATS DE LA CAMPAGNE DE MESURES DE POUSSIÈRES ET INTERPRÉTATION SANITAIRE**

Présentation par EVADIES et INERIS sur la base de deux diaporamas disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude.

A l'issue de ces présentations, Monsieur le maire de Villalier demande la levée des restrictions concernant l'utilisation des équipements touchés par l'onde de crue en octobre 2018.

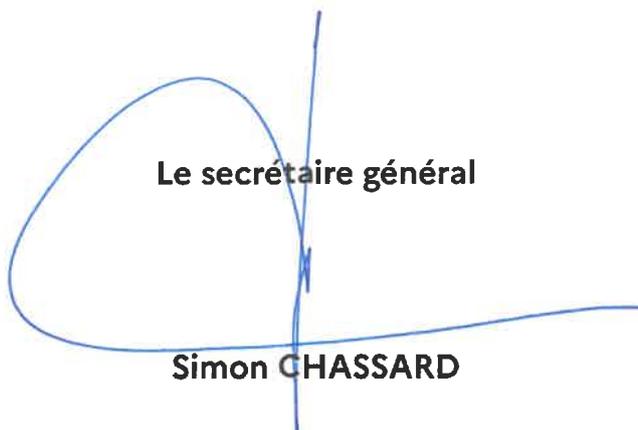
M. le secrétaire général lui indique que l'État s'est placé dans une logique de ré-objectivation pour pouvoir lever les restrictions édictées en 2019. C'est ainsi qu'ont pu être levées certaines restrictions sur la pêche. Pour le stade de Villalier, la question est de savoir quelles sont les solutions alternatives possibles tant que le terrain ne peut pas être utilisé. Les moyens de financer les projets de travaux seront examinés dans toute la mesure du possible par les services de l'État.

L'association Terres d'Orbiel demande où en est la démarche sur les secteurs d'information sur les sols.

Cette question n'a pu être inscrite à l'ordre du jour, ce dernier étant déjà chargé. La démarche SIS comporte deux phases comme précisé lors de précédentes séances de la CSS : celle qui concerne les anciens sites miniers, et celle qui concerne les zones inondées avec de nouvelles investigations menées, les services de la DREAL sont en attente d'un prochain retour de la part de Géodéris.

M. le secrétaire général s'engage à présenter un point sur la démarche lors de la prochaine CSS qui pourrait être programmée soit vers la fin juin soit début juillet.

En l'absence d'autres interventions, chacun des participants est remercié pour sa contribution.

**Le secrétaire général**  
  
**Simon CHASSARD**